



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

---

# VILLE DE VINCENNES

---

DÉPARTEMENT  
DU VAL-DE-MARNE

---

Extrait du Registre des Décisions  
du Maire

---

**OBJET : CONVENTION (N°925) DE MISE A  
DISPOSITION DES SALLES BERLIOZ ET  
DEBUSSY A L'ASSOCIATION «LE FESTIVAL  
D'AIX-EN-PROVENCE», A TITRE PAYANT**

**DÉCISION N° DM-23-474  
EN DATE DU 22 DECEMBRE 2023**

**VU** le Code général des collectivités territoriales ;

**VU** la délibération du Conseil municipal en date du 27 mai 2020 donnant délégation à Madame le Maire pour l'ensemble des affaires relevant de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;

**VU** l'arrêté municipal n°A-20-489 en date du 2 juin 2020 portant délégation de fonction à Madame Annick Voisin, adjointe au maire ;

**VU** la demande de l'Association « Le Festival d'Aix-en-Provence » représentée par son Directeur Général adjoint, Monsieur François VIENNE, dont le siège est situé Palais de l'Archevêché, Place des martyrs de la résistance, 13100 Aix-en-Provence, d'organiser une audition dans les salles Berlioz et Debussy le 16 novembre 2023 de 9h30 à 11h00 ;

**CONSIDÉRANT** les missions pédagogiques et artistiques du Conservatoire.

## D É C I D E

**DE SIGNER** avec l'Association « Le Festival d'Aix-en-Provence » représentée par son Directeur Général adjoint, Monsieur François VIENNE, dont le siège est situé Palais de l'Archevêché, Place des martyrs de la résistance, 13100 Aix-en-Provence, une convention de location de salles pour un montant de 27 € T.T.C (vingt-sept euros), afin d'organiser une audition dans les salles Berlioz et Debussy le 16 novembre 2023 de 9h30 à 11h00 ;

**D'INSCRIRE** cette recette au budget communal aux chapitre et article correspondants.

Pour extrait conforme,  
L'Adjointe au maire chargée de la culture,

***Signé***

**Annick VOISIN**

Accusé Réception en Préfecture : 094-219400801-20231222-lmc1H11476H1-AR Date de réception en Préfecture : 22/12/2023 Date de Publication : 22/12/2023
--